

malgré les expéditions chevaleresques de la noblesse française, qui allait à Candie à ses frais, comme les seigneurs du treizième siècle allaient en Palestine, uniquement pour glorifier le nom français et venger les outrages de la croix, la riche et populeuse cité ne pouvait manquer d'échapper au sceptre ou plutôt au caducée de l'orgueilleuse Venise. Ce fut dans ces circonstances que Louis XIV, fidèle à la vieille et sainte politique de la France, qui fut toujours de jeter son épée là où les grandes questions d'humanité et de civilisation se débattaient, que Louis XIV, disons-nous, décida qu'un secours de troupes et de vaisseaux serait envoyé aux Vénitiens à Candie, et que l'orphisme de saint Louis et de Philippe-Auguste irait encore apprendre aux infidèles que la race des héros de l'Occident n'était pas éteinte, et que les fils des conquérants de Jérusalem, d'Antioche et d'Ascalon, n'avaient pas répudié les traditions de gloire, de dévouement et de fidélité à la croix de leurs ancêtres.

Le commandement en chef de l'expédition fut confié au duc de Beaufort (si célèbre dans les guerres de la Fronde), grand-amiral de France; les galères furent mises sous les ordres du duc de Vivone, et les troupes de débarquement furent commandées par le duc de Navailles, l'un des hommes les plus braves, les plus dignes et les plus sages de ce siècle illustre.

Sortie de Toulon le 5 juin 1669, la flotte française arriva devant Candie le 19 juin.

Candie est l'ancienne Crète; ce fut de cette terre fortunée que les poètes de l'antiquité firent surgir l'envie tout un peuple de divinités. Les nymphes, les déesses, les héros, les dieux eux-mêmes, avant d'être adorés au Capitole et dans les temples du Latium et de la Sicile, avaient des autels sur ces rivages enchanteurs, dans ces grottes profondes, sur ces monts sourcilleux où les eaux, les ombrages et les vents semblent porter incessamment au ciel l'encens, les prières, les vœux et les actions de grâce d'une nature toujours jeune, toujours calme et toujours féconde.

L'Olympe, le séjour du maître des dieux, le mont Ida, si célèbre par le jugement de Paris, le Labyrinthe, cette inextinguible prison inventée par Dédale, et une foule d'autres sites et monuments, ont fait et font encore de la Crète l'une des plus charmantes contrées de l'univers. Et comme vestibule à cette terre, patrie de dieux et de souverains, on trouve Cérigo, l'ancienne Cythère, qui semble jetée sur cette mer bleue pour justifier et réaliser la fable des poètes qui font naître Vénus de la blanche écume des mers. En voyant Cérigo apparaître avec sa double ceinture de rochers de corail et de pampres verdoyant, ses plages ombrillées de fleurs et de coquillages azurés, ses flèches de myrthe et ses croupes de collines semblables à des carquois renversés, le passager s'écrie: "Voilà Cythère!" le marin crie: "Voilà Cérigo!!"

On avait annoncé aux généraux français qu'ils trouveraient à Candie une garnison de douze mille hommes, des munitions considérables, et une artillerie nombreuse et bien servie. Le duc de Beaufort et M. de Navailles ne trouvèrent, à leur grande surprise, dans les murs de la ville que deux ou trois mille hommes décimés chaque jour plus encore par les maladies que par le canon des Turcs, une artillerie démontée en grande partie et une disette effroyable.

Cependant, pour l'honneur du drapeau de la France qui flottait sur le fort Dimitri, à côté de celui de la république, il fallait inaugurer le ravitaillement de Candie. Le duc de Beaufort et M. de Navailles décidèrent qu'une sortie s'effectuerait, et que de forts détachements, choisis dans tous les corps de l'expédition, iraient attaquer et détruire, s'il était possible, les ouvrages avancés de l'armée ottomane.

Cette attaque eut lieu dans la nuit du 24 au 25 juin.

Les Français, qui avaient refusé la coopération des troupes vénitienes, se précipitèrent, guidés par leurs généraux, et avec une grande valeur, dans les tranchées et sur le camp des Turcs. Déjà, l'ennemi, surpris dans son sommeil, fuyait de tous côtés, en poussant des hurlements effroyables, lorsqu'on fourna de mine fit explosion et changea, comme par magie, le moral des deux armées. Les soldats turcs reprirent courage et furent ramenés à la charge par le grand visir en personne, tandis que les Français, saisis d'une terreur panique, se ruèrent confusément vers les portes de la ville en s'écriant: "Nous

sommes minés! nous allons tous sauter!" Ce ne fut pas une retraite, ce fut une déroute complète.

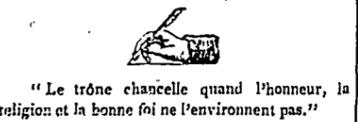
(A Continuer.)

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des villes et des campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à notre journal. C'est une assez singulière manière d'encourager les gens. Depuis un mois, pas une seule lettre d'argent nous est parvenue de la campagne. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès du journalisme canadien, serait de payer ces comptes d'abonnements. Nous prions donc ceux qui nous doivent l'année 1849 de vouloir bien payer au plutôt, soit à nos agents ou par lettre. Ils voudront bien se rappeler que pour publier des journaux, comme pour faire la guerre, il faut de l'argent.

Nous prions aussi nos AGENTS, qui ont reçu des comptes en Septembre dernier de vouloir bien collecter ces sommes au plus vite et nous les expédier par la malle.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 24 DÉCEMBRE, 1849.

Notre Extra de Vendredi.

INCENDIE.—Il semble depuis un certain temps que l'on ne peut passer une semaine sans avoir à annoncer quelque incendie. Hier la nuit encore, le feu à entièrement consumé la bâtisse adjoignant notre établissement ainsi qu'une partie du magasin de quincaillerie de M. Scott. Nous devons nos remerciements aux citoyens et au MM. du clergé.

L'incendie de la nuit dernière qui a failli détruire notre établissement nous force de remettre à lundi prochain la publication de notre feuille. Nous ne pouvons donner aujourd'hui qu'un extraordinaire des nouvelles les plus importantes.

Par le Télégraphe. ARRIVÉE DU STEAMER



Hibernia. Nouvelles d'Europe DE 7 JOURS PLUS RÉCENTES.

New-York, 18 déc. 2h. P.M.

LIVERPOOL 30 Nov.—Le coton avait éprouvé une légère baisse. Le marché de grains était sans activité, les prix nominaux: la fleur américaine se vendait de 23s. à 24s.

FRANCE.—Dans l'assemblée législative plusieurs membres ont terminés leurs querelles par des duels. Pas moins d'une demi-douzaine ont déjà fixé l'attention des parisiens et P. Bonaparte a figuré dans trois ou quatre de ces rencontres dont pas une n'a eu de fatales résultats. Ce goût de se battre a pris un tel caractère de développement que le Gouvernement menacé de passer des lois sévères à cet égard. Il est question de changer l'Assemblée législative en constituante en ajoutant 150 membres: l'on parle de donner à ce corps le pouvoir d'élire le président, et d'avoir le droit d'étendre la durée de sa charge aussi longtemps qu'il sera jugé à propos afin d'éviter l'inconvénient d'avoir aussi souvent recours au suffrage universel.

EMPIRE D'ALLEMAGNE.—Une dépêche télégraphique reçue à Berlin annonçait que l'Autriche s'opposait formellement à la convocation des Chambres à Erfurt. La Prusse s'opposait à cette intervention et l'Autriche menaçait d'avoir recours aux armes: mais ce différent paraît s'être arrangé car des nouvelles de Berlin annonçaient que le roi avait consenti à la convocation du parlement d'Allemagne.

TURQUIE ET RUSSIE.—Il paraît que la flotte anglaise avait reçu l'ordre de quitter les Dardanelles et qu'elle était à présent à Malte.

Des lettres de Constantinople, du 10,

faisait mention de nouveaux différends survenus entre la Russie et la Turquie au sujet de la fermété que la France et l'Angleterre avaient déployée dans la question des réfugiés.

WASHINGTON.—Le président n'était pas encore élu. BOSTON.—L'enquête dans l'affaire de Webster a rendu un verdict de culpabilité.

Le Canadien de vendredi dernier, contient l'article qui suit:—

NOMINATIONS.—Nous apprenons avec plaisir que M. DAVID ROY qui avait succédé à l'honorable A. N. MORIN, comme juge de la cour des Requetes, mais qui se trouva mis à la retraite par la suppression de cette cour, et qui depuis, contre l'ordinaire des juges mis à la retraite, est resté sans pension comme sans emploi, vient d'être nommé juge du nouveau district du Saguenay. Nous croyons que M. Roy aurait pu réclamer une pension de retraite s'il n'avait été stipulé lors de la nomination, qu'il n'y aurait pas droit dans le cas où la cour des Requetes serait abolie.

M. Morin n'a jamais été juge de la cour des Requetes qui, créée par une ordonnance du défunt conseil spécial, a été abolie par le statut 4 et 5 Victoria, ch. 20. Ce statut divisait le Bas-Canada, en districts judiciaires et M. Morin fut nommé juge des districts de Rimouski, de Kamouraska et St. Thomas.

M. Morin ayant résigné ses fonctions judiciaires, M. Guy juge de certains districts de Montréal fut nommé à sa place; et comme ce monsieur ne pouvait être à Missisquoi, St. Hyacinthe, Richelieu, Beauharnais et St. Jean et se trouver en même temps à Rimouski, Kamouraska et St. Thomas, l'exécutive d'alors, pour remédier aux inconvénients qui survenaient de cette dernière nomination, appliqua dans ce cas les dispositions de la sec. 22 de ce statut, pourvoyant que dans le cas d'absence, le gouverneur sous son sceing et sceau nommerait un substitut au juge absent. Il est bon de remarquer en passant que M. Guy, depuis et pendant toute la durée de sa nomination n'a jamais mis les pieds dans les districts de Rimouski, Kamouraska et St. Thomas. Quoi qu'il en soit de cette licence d'interprétation, comme le statut devait être bientôt abrogé, M. Roy fut nommé substitut du juge absent des districts dans lesquels il n'avait jamais été, et il fut bien expliqué au nouveau fonctionnaire que, sa nomination ne lui donnait aucun droit de réclamation quelconque contre le gouvernement par suite de la suppression de l'office qui lui était donné.

Plus tard, M. Lafontaine, introduisit et fit passer l'acte 7 Victoria, chap. 16 rappelant l'acte 4 et 5 Victoria ch. 20. L'acte de M. Lafontaine créa six juges de circuits qui furent tous nommés, et M. Roy ne fut pas du nombre des nouveaux fonctionnaires. Il ne fut pas mis à la retraite, comme le dit le Canadien, mais il cessa d'être juge d'un tribunal aboli par la loi, sans que l'administration ait cru devoir le continuer dans ses fonctions sous le nouveau système inauguré par l'acte de 1843. M. Roy n'avait donc aucun droit à une pension; et même aux termes de la lettre qui l'informait de nomination, il ne pouvait pas même prétendre à une indemnité.

M. Roy n'est pas nommé juge du district du Saguenay, car ce district n'existe pas; mais seulement juge du circuit de Chicoutimi.

Nous apprenons avec une vive satisfaction que John Maguire écr. de cette ville entre en lice pour le collège électoral de Megantic, et qu'il doit briguer les suffrages des électeurs de ce comté. Ce monsieur est de retour d'une visite qu'il a faite dans diverses parties de ce comté, et d'après les informations qui nous sont communiquées par des personnes notables de ce comté, le succès de ce monsieur est indubitable. Nous nous réjouissons de ces rapports, et de la détermination des électeurs de cette localité, qui en faisant choix d'un mandataire, que le parti libéral a constamment compté au nombre de ses défenseurs, semblent racheter leur passé, et prendre rang avec les comtés Canadiens, dans la cause de la défense de nos libertés. Les besoins nombreux de ce Comté, ou la colonisation Canadienne marche à pas si rapides, que sous peu, elle sera en majorité, seront défendus avec avantage par ce monsieur qui à nos sympathies et à qui nous souhaitons plein succès.

LE JOURNAL D'AGRICULTURE.—Nous annonçons avec un bien grand plaisir que les directeurs de la société d'agriculture à leur assemblée de samedi, ont décidé de continuer encore une année la publication du Journal d'Agriculture. C'est une faveur que la société d'agriculture se termine à faire au public pour l'avancement des intérêts et dans l'espoir de faire comprendre enfin l'avantage d'un tel journal. Mais pour cela il faut qu'on s'empresse de faire parvenir au bureau toutes les sommes qui sont dues à la société d'agriculture. Nous espérons qu'on aura soin de nous envoyer le journal à l'avenir qu'aux sous-

cripteurs qui payent.—Il serait assurément bien difficile d'avoir une feuille agricole mieux dirigée que ne l'est le journal actuel et la société d'agriculture ne saurait faire de meilleurs sacrifices que ceux qu'elle fait pour le soutien de ce journal; mais ne serait-ce pas une ingratitude de la part du public de ne pas recondre des efforts aussi louables? Que les agriculteurs instruits de chaque paroisse s'intéressent à cette publication destinée à relever à son propre niveau la condition de la classe agricole. Avec les lumières de l'éducation l'agriculture est le plus noble des états. Les cultivateurs instruits devraient se faire un devoir de communiquer des écrits et des renseignements au journal; et le fruit de leurs observations et de leurs expériences heureuses ou malheureuses, afin que les autres imitent leur exemple, s'ils ont réussi et ne fassent pas comme eux si leurs expériences sont infructueuses; et le journal leur communiquera en retour les expériences et les observations des autres peuples dont il pourrait faire leur profit. Il doit être possible d'encourager ce journal et de lui faire avoir un patronage suffisant.

Etats-Unis.—L'agitation qui s'était manifestée lors de la réunion des membres au Congrès, loin de se calmer, vient de prendre un caractère des plus graves. Après 48 épreuves du scrutin, au milieu de la plus grande excitation, les partis semblaient s'apaiser et s'entendre, déjà il ne manquait plus à un Mr. Brown de l'Indiana, que cinq ou six suffrages pour monter au trône présidentiel, et la victoire semblait assurée aux Democrats; mais tout-à-coup une déclaration grave vient en un instant détruire le fruit de plusieurs jours de labeurs et replonger les membres dans une lutte plus acharnée qu'auparavant. On accuse Mr. Brown d'avoir trahi son parti en promettant aux Wigs d'agir conformément à leurs intentions et le fait est prononcé. Mr. Brown est accusé de reproches et résigne pour la forme seulement, car déjà la confiance publique l'avait abandonné. Aux dernières nouvelles le plus grand désordre régnait dans le congrès et plusieurs membres étaient venus jusqu'à se menacer. On avait tenté une épreuve qui n'avait amené aucun résultat satisfaisant, près de trente membres étaient sur les rangs de la candidature.

Italie.—Les nouvelles de Rome, en date du 20 nov. annonçaient l'arrivée du général Baraguay d'Hilliers, en remplacement du général Rostalan qui a résigné ainsi que Mr. de Corcelles. Tout le monde ignorait encore quelle politique le commandant en chef allait suivre. Le retour du Pape que l'on considérait comme très prochain se trouve différé par ces nouvelles disposition et l'on ignore jusqu'à quand ce retard se prolongera. Une lettre de Rome publiée dans les journaux de Paris, s'exprime ainsi:—

Laisant de côté toute autre question qui rapport au retour du pape dans ses états, il en est une qui est de la plus grande importance c'est celle des finances. Le trésor est vide; dernièrement l'on a été obligé de faire un emprunt de 10,000 piastres: cela a pourvu aux besoins du moment, mais comment rencontrer les dépenses de ce mois et du mois prochain. C'est que tout le monde ignore, ce que personne ne peut prévoir. La confiance manque chez les capitalistes et l'on ne peut compter sur la possibilité d'un nouvel emprunt. Tout l'espoir des Romains se concentre dans le retour prochain du Pape.

Demain, dans toutes les églises catholiques, les membres de la St. Vincent de Paul feront une collecte en faveur des pauvres.

Chemin de Fer de Québec à Melbourne.

CORPORATION DE QUÉBEC. EXAIT DU CENT CINQUANTE TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES.

10 décembre 1849.

PRÉSENTS:—MM. TESSIER, MURRAY, GUAY.

Enfin votre comité, conformément à la résolution de votre Conseil du 30 novembre dernier, a pris en considération la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Québec à Melbourne, qui demande un emprunt de £100,000 pour aider à la construction de ce chemin, en bons ou débiteures qui seront émis par sommes de £36,000 au plus par année.

Cette demande a pour but l'exécution de la plus grande entreprise qui ait été encore formée dans le district de Québec, entreprise qui favoriserait le développement de son agriculture et de son commerce de la manière la plus puissante. Aussi votre comité doit-il déclarer qu'elle a tous les bons souhaits des citoyens, et que ceux qui sont chargés plus spécialement de leurs intérêts doivent faire tous leurs efforts pour la faire réussir, parce qu'elle est de nature à donner une nouvelle vigueur à la prospérité de leur ville. L'avantage des chemins de fer

est proclamée tous les jours par leurs immenses résultats.

Le chemin projeté embrasse dans son parcours l'espace qu'il y a entre cette ville et Melbourne, c'est-à-dire 93 milles, à travers un pays presque partout habité, et constituera, une fois achevé, un des deux embranchements d'un tronç principal qui va se rattacher aux nombreuses voies ferrées des Etats-Unis par l'état de Vermont, l'autre embranchement allant à Montreal. Le prix d'exécution de ce chemin a été estimé, par M. Gzowski, ingénieur civil, à la somme de £615,988 10 0 répartie comme suit:

3 milles le long du fleuve St. Laurent en partant de Québec. £50,488 10 0
3 milles dans les townships 539,500 0 0
53 milles en arrivant à Melbourne. 56,000 0 0
£615,688 10 0

Pour le détail votre Comité prend la liberté de se référer à la lettre ci-jointe adressée par M. Gzowski à M. Lloyd, secrétaire de la compagnie et l'un des membres de votre Conseil.

Sur la somme totale à laquelle est estimé le prix du chemin, la compagnie propose à la corporation de lui emprunter celle de £100,000, ou plutôt son crédit pour cette valeur, car elle n'exige que ses débiteures qu'elle fera négocier elle-même. Votre comité connaissant les sentiments des habitants de Québec, comme il l'a exprimé plus haut, sur cette entreprise et la conviction générale qu'elle ne pourrait qu'accroître leur prospérité, ne s'arrêtera point ici pour démontrer les bienfaits qui pourraient en découler, par des raisonnements et par des chiffres. Il passera de suite à l'examen des conditions auxquelles doit être fait le prêt important que l'on sollicite. La première a rapport au point où se terminera le chemin à Québec, question qui paraît essentielle aux personnes qui recherchent par dessus tout l'avantage de leur localité et qui craignent d'en voir compromettre les intérêts, tandis qu'aux yeux de ceux qui n'envisagent les améliorations publiques que sous le point de vue général, les considérations locales n'ont point de mérite qu'une attention secondaire. S'il est vrai que le chemin de fer de Melbourne ne sera avantageux pour Québec qu'en le faisant aboutir dans son enceinte et dans son port, grand débouché maritime d'une portion si considérable de l'Amérique, l'on peut s'y amener, car tout grave que soit l'obstacle que présente le passage du St. Laurent, votre comité pense qu'il peut-être franchi. Dans la suppression contraire, on dit qu'il serait à craindre que la ville n'en souffrît dans ses intérêts commerciaux et sa population, parce que comme le chemin finirait à un point de la rive droite du fleuve où les vaisseaux d'outre mer pourraient aller déposer et recevoir leurs cargaisons, si le chemin ne pouvait être prolongé jusqu'à Québec même, par des barges à vapeur qui recevraient les chars d'une rive pour aller les déposer sur l'autre, comme cela a lieu, dit-on, sur quelques rivières des Etats-Unis une partie du commerce de cette ville se porterait à la Pointe-Levy ou St. Nicolas, et sa prospérité recevrait une atteinte sérieuse de ce qui aurait été entrepris originellement pour l'accroître. Mais d'un autre côté il y a des personnes dont le témoignage est du plus grand poids, qui regardent ces craintes comme mal fondées et chimériques, et qui sont convaincues que quelque soit le point où s'arrête le chemin sur l'une ou l'autre rive du fleuve dans le voisinage de Québec, cette ville ne laissera pas que d'en profiter, tandis que si le chemin n'est pas fait, les marchandises et les produits qui y viendraient, prendront la voie de Montréal quoique 60 lieues plus éloigné de la mer, et qu'elle se trouvera ainsi privée d'un commerce qu'elle aurait eu si les communications pour y arriver avaient été plus faciles. La création d'une ville au bout du chemin sur la rive droite du fleuve, si on ne peut le continuer plus loin, ne peut d'ailleurs faire tort, dans leur opinion, à la prospérité de Québec, attendu que les deux villes en feraient qu'une coupée en deux par le fleuve, et que la prospérité d'une partie ne pourrait nuire à la prospérité de l'autre. Enfin ils ajoutent avec une grande apparence de raison que dans toutes les éventualités le chemin de fer attirera les produits de tous côtés dans le port de Québec, parce qu'il est le plus voisin de l'Atlantique dans la grande vallée du St. Laurent.

Quoiqu'il en soit néanmoins de ce raisonnement, votre comité est décidément d'opinion qu'avant de consentir au prêt demandé, la Corporation doit exiger que le chemin aboutisse dans le port de cette ville, à l'embouchure de la rivière St. Charles, en traversant le fleuve au Cap-Rouge et suivant le fond de la vallée où coule cette rivière, si la chose est possible et praticable avec les moyens qui seront à la disposition de la Compagnie.

Cette condition acceptée, la seconde qu'il importe de préciser est la nature de l'hypothèque qui sera donnée. A cet égard l'acte amendé de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au St. Laurent passé par la législature cette année, nous fournit un modèle qui offre toutes les sûretés désirables. Cet acte décrète que lorsque le chemin de fer qui en forme l'objet, sera achevé, le revenu qui en proviendra sera affecté au paiement: